

## LE DOYEN DE LA FACULTE DE SANTE SORBONNE UNIVERSITE

- Vu le code de l'éducation, notamment l'article L613-2,
- Vu l'arrêté du 26 avril 2004 portant création du Diplôme Interuniversitaire MEDECINE MANUELLE OSTEOPATHIE MEDICALE modifié par les arrêtés du 14 mars 2005, du 10 juillet 2017, du 08 juillet 2021, du 15 septembre 2022 et du 04 juillet 2023,
- Vu l'arrêté de délégation de signature en date du 08 janvier 2024 de la Présidente de Sorbonne Université à M. Bruno RIOU, Doyen de la Faculté de Santé,

### ARRETE

Article 1 : Il est créé pour l'année universitaire 2023-2024, un jury d'examen pour le Diplôme Interuniversitaire MEDECINE MANUELLE OSTEOPATHIE MEDICALE 1<sup>ère</sup> année.

Article 2 : Le jury est présidé par le Professeur PASCAL-MOUSSELARD Hugues (PU-PH) ou son représentant

Article 3 : Le jury est composé comme suit :

Professeur FREUND Yonathan (PU-PH)

Docteur CAUET Céline

Docteur RAGUIN Annie

Article 4 : Le jury se réunit à la demande de son président.

Article 5 : Le directeur général de la Faculté de Santé Sorbonne Université est chargé de l'exécution et de la publication du présent arrêté.

Fait à Paris, le 18 mars 2024

Le Doyen de la Faculté de Santé Sorbonne Université



Bruno RIOU